

mars 12

PROCEDURE DE SOUTENANCE DE DSN

Dépôt de la demande de soutenance de DSN

Auprès du secrétariat du master 2 de la faculté de droit.

15 quai Claude Bernard 69007 LYON, Tél. : 04.78.78.73.01 / fatiha.benaziza@univ-lyon3.fr
Horaires d'ouverture au public : 9 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16h30 du lundi au vendredi.

ATTENTION

L'étudiant doit être inscrit à l'Université Jean Moulin – Lyon 3 pour l'année universitaire en cours

Nota Bene : Fin de l'année universitaire : 30 septembre

Les étudiants(e) concernés par l'ancien arrêté de soutenance : mémoire

Doivent soutenir jusqu'au 31 décembre 2012, la période de soutenance est prévue de octobre à avril (octobre 2011 à avril 2012 et de octobre 2012 à décembre 2012)

Les étudiants(e) concernés par la nouvelle réforme des DSN : rapport de stage

Doivent soutenir de septembre à avril de l'année qui suit la réussite aux examens périodiques ou terminaux des périodes semestrielles et fin de stage.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Déposer ou transmettre par mël – 1 mois avant la soutenance

- 1- la date et heure de la soutenance, titre du mémoire
- 2- le nom du Président du jury : 1 universitaire (professeur ou maître de conférence de Lyon 3 en indiquant le titre et adresse personnel ou professionnel)
- 3- liste des membres du jury : 1 universitaire et 1 professionnel (en indiquant le titre et adresse personnelle ou professionnelle)
- 4- vos coordonnées postales
- 5- un exemplaire du mémoire un CD-ROM (possibilité de me le remettre le jour de la soutenance)
- 6- la photocopie du relevé de note du master 2 (ancien DESS) droit notarial